

LES BAUX CHEZ OASIS L'AGENCE

LE BAIL DE RÉSIDENCE PRINCIPALE NON-MEUBLÉ

-  Durée de 3 ans renouvelable tacitement à date d'anniversaire du bail
-  Loyer soumis à une révision annuelle
-  Charges régularisables comprenant eau, entretien des parties communes, taxe sur les ordures ménagères
-  Le contrat d'électricité et l'abonnement internet ne sont pas compris dans les charges et sont à souscrire par le locataire
-  Préavis de départ d'un mois (en zone tenue)
-  Dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer HC maximum
-  Honoraires agence loi Alur : 13€ / m²
-  Adapté pour toute personne en recherche de sa résidence principale
-  Capacité financière attendue : minimum 3 fois le montant du loyer charges comprises
-  Garant physique, Garantme, Visale et GLI acceptés

LE BAIL DE RESIDENCE PRINCIPALE MEUBLE ET LE BAIL ÉTUDIANT

-  Durée d'un an renouvelable tacitement (bail meublé) ou 9 mois (bail étudiant), renouvelable une fois, non tacitement
-  Loyer soumis à une révision annuelle
-  Charges régularisables comprenant eau, entretien des parties communes, taxe sur les ordures ménagères
-  Le contrat d'électricité et l'abonnement internet ne sont pas compris dans les charges et sont à souscrire par le locataire
-  Préavis de départ d'un mois (en zone tendue)
-  Dépôt de garantie de 2 mois de loyer HC maximum
-  Honoraires agence loi Alur : 13€ / m²
-  Adapté aux étudiants ainsi qu'à toute personne en recherche de sa résidence principale
-  Capacité financière attendue pour le garant : minimum 3 fois le montant du loyer charges comprises
-  Garant physique, Garantme, Visale et GLI acceptés

LE BAIL DE MOBILITÉ

-  Durée de 1 à 10 mois renouvelable une fois dans la limite de 10 mois consécutifs
-  Loyer non révisable
-  Forfait de charge comprenant eau, électricité, gaz, abonnement internet, entretien des parties communes
-  Abonnement internet souscrit et eau, électricité et chauffage inclus
-  Préavis de départ d'un mois (en zone tendue)
-  Aucun dépôt de garantie à prévoir
-  Honoraires agence loi Alur : 13€ / m²
-  A destination des personnes en mission professionnelle, étudiants
-  Capacité financière attendue : minimum 3 fois le montant du loyer charges comprises
-  Seule la Garantie Visale est acceptée, couvrant les dégradations locatives

LE BAIL DE RÉSIDENCE SECONDAIRE (SOUMIS AU CODE CIVILE)

-  Durée de 1 à 8 mois renouvelable dans la limite de 8 mois consécutifs
-  Loyer non révisable
-  Charges régularisables comprenant eau, électricité, gaz, abonnement internet et entretien des parties communes
-  Abonnement internet souscrit et au, électricité et chauffage inclus
-  Préavis de départ d'un mois (en zone tendue)
-  Dépôt de garantie de 2 mois de loyer HC maximum
-  Honoraires agence calculés selon la durée du bail :
de 1 à 3 mois : 150€ de frais fixes + 14% des loyers HC
de 3 à 8 mois : 200€ de frais fixes + 12% des loyers HC
-  A destination des personnes en mission professionnelle ainsi qu'à toutes personnes en recherche d'un logement temporaire
-  Capacité financière attendue : minimum 3 fois le montant du loyer charges comprises
-  Garant physique et Garantme acceptés